



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE

Portant désignation des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institué dans le département ministériel relevant du ministre chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Vu le décret n° 82-543 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment par le décret n°2011-774 du 28 juin 2011 ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-933 du 1^{er} août 2011 modifié relatif à certains comités techniques institués au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'économie, de la santé, de la jeunesse, de la vie associative, des solidarités, de la cohésion sociale, de la ville et des sports ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2011 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institués dans le département ministériel relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2013 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institué dans le département ministériel relevant du ministre chargé du travail ;

ARRETE

Article 1er:

Les personnes dont les noms suivent siègent en qualité de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institué par l'arrêté du 29 novembre 2011 susvisé :

SYNDICAT CFDT

Membres titulaires :

- Monsieur Christophe BIZET
- Madame Joëlle THERY
- Madame Geneviève AMAND

Membres suppléants :

- Monsieur François CAILLE
- Madame Emilienne NDJENTCHE
- Madame Anne-Hélène ETESSE

SYNDICATS CGT/SNUTEFE-FSU

Membres titulaires :

- Madame Françoise QUERITE
- Monsieur Hervé DUBOIS

Membres suppléants :

- Madame Catherine DUBOIS-GAILLARD
- Madame Laurence BUISSON

SYNDICAT UNSA

Membres titulaires :

- Madame Martine NOULIN
- Monsieur Jacky HAZIZA

Membres suppléants :

- Madame Christine CLERVOIX
- Madame Maud LAMBERT

Article 2 :

La durée du mandat des représentants du personnel mentionnés à l'article 2 court à compter du 5 décembre 2013 et jusqu'à la date du prochain renouvellement général des instances de concertation.

Article 3:

L'arrêté du 21 mars 2012 modifié portant désignation des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institué dans le département ministériel relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle est abrogé.

Article 4 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait à Paris, le **24 JAN. 2014**

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur des ressources humaines


Le directeur des ressources humaines
Joël BLONDEL

Joël BLONDEL